## Actions et outils conçus pour améliorer la PECM au CH de Verdun Saint-Mihiel

**Quentin TRAMBLOY** 

Interne en Pharmacie

Réunion Plénière Omédit (12/2022)



### Comment ça marche ? (1/2)

- Patient à risque Patient présentant :
  - Une dyskaliémie
  - Un INR hors cible (2-3)
  - Une insuffisance rénale sévère ou terminale (MDRD < 30 ml/min)</li>
- Collaboration avec le laboratoire qui fournit la liste journalière des patients définis à risque
- Exclusion des services d'hospitalisation de jour, de consultation, de réanimation et des urgences.

### Comment ça marche ? (2/2)

- Les externes en pharmacie :
  - Centralisent les données dans un fichier Excel
  - Analysent la prescription au regard des paramètres biologiques anormaux pour chaque patient
    - Modalités d'analyse définies dans une fiche technique
  - Renseignent une observation et proposent une action au pharmacien
- Un pharmacien contrôle le fichier de recueil chaque jour et réalise les interventions pharmaceutiques jugées nécessaires.
  - Message sur l'ordonnance
  - Observation dans le dossier patient
  - Contact directement le médecin (montée en service, appel ou mail)

### Présentation fichier Excel de suivi des patients à risques

Code service d'hospitalisatio	Analyse		Valeur	Valeur		Médicament(s) concernés si IP ou		
n "T	réalisée p 🔻	INR ▼	clairance 🔻	kaliémie 🔻	Analyse 🖵	appel ▼	Conclusion de l'analys ▼	Remarque <b>▼</b>
1160	SC	Pas d'AVK	29	5,2	IP	kayekalate	Instauration TTT	car TTT de fond stable
		INR diminué					Adaptation	
1162	JR	(thrombotique)	28	4	IP	coumadine	posologique	revoir poso warfarine
1220	JR	Pas d'AVK	104	3,4	IP	k+ en sirop	Monitorage	
								elle n'a aucun TTT qui influence (car que nacl en IV)
8556	SC	Pas d'AVK	23	5,6	IP	kayekalate	Instauration TTT	donc instaurer kayekalate !
1100	SC	Pas d'AVK	47	5,8	IP	potassium	Instauration TTT	mettre diffuk car medoc hyperkaliémiant
								INR et risque hémorragique à suivre malgré l'arrêt de
1100	SC	AVK suspendu	95	4,1	IP	AVK	Monitorage	l'AVK
							Adaptation	
1110	SC	Pas d'AVK	79	5,2	IP	diffuk	posologique	réduire la poso de 3 gelule par jour à 2 par jour
1135	sc	Pas d'AVK	40	4,3	IP	paracetamol	Adaptation posologique	3g par jour de paracteamol et pas 4g/j
1200	SC	Pas d'AVK	51	5,7	IP	kayekalate ?	Instauration TTT	hyperkaliémie instaurer kayekalate
1051	JR	Pas d'AVK	108	5,2	IP	Potassium	Monitorage	Surveillance kaliémie
1110	SC	Pas d'AVK	73	2,9	IP	diffuk ?	Instauration TTT	furosémide hypokaliemiant
						fénofibrate, lovenox	Adaptation	fénofibrate : Cl : 67 mg/j, lovenox : 6000 IU sujet
1100	LB	Pas d'AVK	47	5,6	IP	4000 IU	posologique	obèse
							Adaptation	
1110	LB	Pas d'AVK	99	5,1	Appel service	diffuk	posologique	
8556	LB	Pas d'AVK	76	3,3	IP	diffuk?	Instauration TTT	! Introduction insulinothérapie le 16/11/2022
		INR augmenté						INR 3,88 monitorage pour eviter le risque
1070	SC	(hémorragique)	97	4,3	IP	previscan	Monitorage	hémorragique, voire diminuer posologie
1119	SC	Pas d'AVK	169	3,1	Appel service	diffuk	Multiple	bio et diffuk augmenté

• 150 patients analysés/mois / 60 interventions/mois (40%)

## Analyse des INR hors cible

- Vérifier :
  - L'intervalle cible souhaité
  - Si un ajustement posologique a déjà été réalisé
  - Instauration ou traitement au long cours
- Intervention pharmaceutique réalisée si :
  - INR hors cible sans action du prescripteur
- Demande de réalisation INR systématique 48h après réajustement posologique

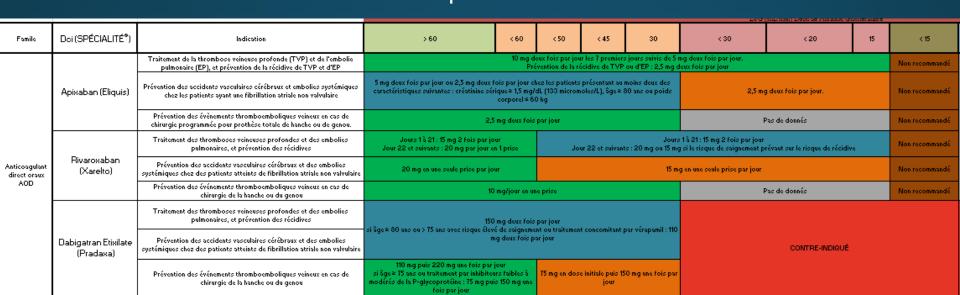
## Analyse de la dyskaliémie

- Vérifier :
  - Prescription ou non de supplémentation potassique
  - L'évolution de la kaliémie vis-à-vis du dernier prélèvement
  - La présence de médicaments ou d'interactions médicamenteuses favorisant une hyperkaliémie ou hypokaliémie

- Intervention pharmaceutique réalisée si :
  - Dyskaliémie non prise en compte par le prescripteur

## Analyse patients insuffisant rénaux

- Mise en place d'un fichier Excel regroupant les principales classes thérapeutiques dont une adaptation à la fonction rénale est nécessaire
- Fichier Excel construit selon le modèle Néphrolor 2013 avec actualisation de l'ensemble des données (GPR, Antibioguide, Monographie ...)
  - Si données discordantes : priorisation de la source GPR



## Support vidéo

- Création d'une vidéo à partir du PPT de formation
  - Homogénéiser le discours
  - Faciliter l'accès à la formation via QR Code



### • Vidéo en 3 parties :

- Définition d'un médicament à haut risque
- Présentation des outils mis à disposition des unités de soins
- Rappel des bonnes pratiques d'administration : Règle des 5B

### Jeux de cartes

### Objectifs :

- Faire un rappel sur les bonnes pratiques du circuit du médicament
- Permettre l'accès aux documents de référence (via QR code)
- Rendre ludique les formations au sein de l'établissement
- Caractéristique de ces cartes
  - Adaptées à chaque corps de métier (IDE / Prescripteur / Pharmacien et PPH) ou global (MAHR)
  - Mises à disposition dans les salles de soins.

## Quelques exemples de carte (1/2)





## Quelques exemples de carte (2/2)





### Poster affiché dans chaque salle de soins



### SÉCURISER L'UTILISATION DES MÉDICAMENTS À HAUTS RISQUES - MAHR

... POUR ÉVITER LES ERREURS POUVANT AVOIR DES CONSÉQUENCES GRAVES POUR LA SANTÉ DU PATIENT

Les **MAHR** sont des médicaments causant des dommages graves aux patients s'ils sont mal utilisés.

Pour cette raison, les **MAHR** doivent être gérés différemment des autres. Il est important de les **identifier** et de mettre en place des **mesures barrières** pour assurer leur bonne utilisation.

### LES MAHR\* DE VOTRE UNITÉ

### LES MESURES BARRIÈRES

- ✓ Identifier les MAHR dans les lieux de stockage et dans la mesure du possible jusqu'à l'administration
- Réaliser une double vérification ou un autocontrôle rigoureux de la préparation
- ✓ Assurer une non-interruption des tâches lors de la préparation
- ✓ Appliquer systématiquement la Règle des 5B
- ✓ Avoir un point de vigilance particulier avec les apprenants
- ✓ Surveiller le patient

**Déclarer** tout EIG (Événement Indésirable Grave) et partager l'expérience Liste des MAHR personnalisée pour chaque service

Rappel des principales mesures barrières

La liste des MAHR a été établie par le GQCM (Groupe Qualité du Circuit du Médicament) à partir de différents documents et retours d'expériences : cette liste est réévaluée COLLECTIVEMENT dans les unités du CHVSM.



# Bulletin d'information pharmaceutique : Phar'mag

### Bulletin d'information pharmaceutique : Phar'mag



#### **POUR ASSURER LEUR BONNE UTILISATION!**

#### LES MESURES BARRIÈRES

- ✓ Identifier les MAHR du stockage jusqu'à l'administration (dans la mesure du possible)
- Double vérification ou autocontrôle rigoureux de la préparation
- Non interruption des tâches
- Règle des 5B à appliquer
- Etre vigilant avec les apprenants
- Surveiller le patient

Merci de déclarer tout Évènement Indésirable Grave (EIG) et de partager votre expérience. Afin d'éviter que l'EIG ne se

reproduise.

Les Médicaments A Haut Risque (MAHR), se définissent comme étant des médicaments

comportant un risque élevé de causer des préjudices aux patients s'ils sont mal utilisés.

Pour chaque unité de soins, la liste des MAHR est spécifique. Une question à se poser: quels sont les médicaments avec lesquels je ne suis pas « en totale confiance » lors de la préparation ou de l'administration ?

concernant les MAHR va être exposée dans l'ensemble des services. Une formation « 5B fast » vous sera proposée en complément.

C'EST COLLECTIVEMENT QUE LA LISTE DES MAHR DE VOTRE SERVICE SERA DEFINIE





Liste des MAHR Disponible via Bluekangoo

Diffusion mensuelle

Thèmes abordés: MAHR Prescription orale Suivi des demandes Pharma Gestion du traitement personnel Ecrasabilité des comprimés Conciliation médicamenteuse Le 5B des PPH

## A destination des patients hospitalisés

- Validation par la commission des usagers
- Remise à chaque patient avec le livret d'accueil de l'hôpital
- Permet d'informer le patient sur la gestion de ses traitements

## À ma sortie, mon traitement personnel m'est-il restitué ?



### OUI, si vos médicaments vous sont toujours prescrits

Pour éviter toutes confusions, les médicaments arrêtés par le médecin de l'hôpital seront détruits par l'hôpital, avec votre accord.

### À ma sortie, quel est mon traitement?

L'ordonnance de sortie vous est remise et un courrier de sortie est transmis à votre médecin traitant

Elle **tient compte** de **l'évolution** de votre **état de santé**. **Le traitement prescrit** peut-être **différent** de votre traitement habituel.



Le médecin, le pharmacien ou l'infirmier(e) vous expliquent vos modifications de traitement et répondent à vos questions.

### J'ai des nouveaux traitements, que dois-je faire?

Contactez votre pharmacie de ville et aller chercher votre nouveau traitement : en cas de question sur votre nouveau traitement parlez-en à votre pharmacien de ville ou à votre médecin



Il me reste des médicaments que je ne prends plus à mon domicile, que dois-je faire avec ?



Si votre traitement a changé, ne jetez pas votre ancien traitement chez vous, mais rapportez le à votre Pharmacien de ville GROUPE QUALITÉ CIRCUIT DU MÉDICAMENT Centre Hospitalier de Verdun Saint-Mihiel 2 rue d'Anthouard 551 VERDUN



## MES MÉDICAMENTS À L'HÔPITAL

10 questions pour sécuriser ma prise en charge





Je vais être hospitalisé(e) que dois-je prévoir?

### Apportez mes médicaments habituels

En cas d'oubli ou si votre hospitalisation n'était pas prévue, demandez à l'un de vos proches de les apporter.



Je signale au médecin les médicaments que je prends sans ordonnance.

### Apportez mes ordonnances en cours

Permet d'éviter toute interruption de traitement.



J'ai amené mes médicaments, que dois-je faire?

### Remettre tous mes médicaments à l'infirmier(e) du service



Votre traitement personnel est conservé au sein du service

Il est identifié à votre nom et placé dans un endroit sécurisé du service dans l'attente de votre sortie.

### Pourquoi mes médicaments me sont-ils retirés ?



Seul(e) l'infirmier(e) est habilité(e) à vous donner vos traitements pendant votre hospitalisation

### D'où proviennent mes médicaments à l'hôpital?

### Les médicaments sont fournis par la Pharmacie de l'hôpital

Certain de vos médicaments peuvent être remplacés par des médicaments génériques ou par des médicaments équivalents.

Leur efficacité est identique.

### Utilisation de vos médicaments personnels

Exceptionnellement, votre traitement personnel peut vous être donné si la pharmacie de l'hôpital ne les a pas en stock.



#### Distribution des mes traitements par l'infirmier(e)

L'infirmier(e) du service vous distribue votre traitement et vous aide à prendre votre traitement si nécessaire.



### Ne prendre que les médicaments que l'on vous donne

Si un proche vous apporte vos médicaments, ne les prenez pas. Ces traitements peuvent interagir avec ceux donnés lors de l'hospitalisation et peuvent entrainer de potentielles complication s. Donnez-les à l'infirmier(e) du service.



J'ai des interrogations sur les médicaments que l'on me donne : que dois-je faire ?



Je n'hésite pas à poser des questions sur mes médicaments aux médecins ou infirmier(e)s

Cela permet d'éviter tout risque d'erreur ou de confusion entre vos traitements habituels et ceux prescrits lors de votre hospitalisation.

Je rencontre des difficultés pour prendre correctement mes médicaments, que dois-je faire ?

Parlez-en à l'infirmier(e) ou au médecin responsable de votre service. Une solution vous sera alors proposée.



## Outil d'aide à la validation des prescriptions chez le sujet âgé

### Outils d'aide à la validation des prescriptions chez le sujet âgé

Réalisation d'une EPP portant sur les médicaments potentiellement inappropriés (MPI) chez le sujet âgé

- Résultat présenté en bureau de CME
- Validation de l'utilisation du référentiel « Guide de bon usage du médicament en gériatrie : liste des médicaments inappropriés chez les personnes de plus de 75 ans » OMEDIT Grand Est
- Objectif: Diminuer le nombre de MPI en proposants des alternatives plus adaptés aux sujet âgés lors de la validation pharmaceutique



# Merci de votre attention!



QR code video de formation